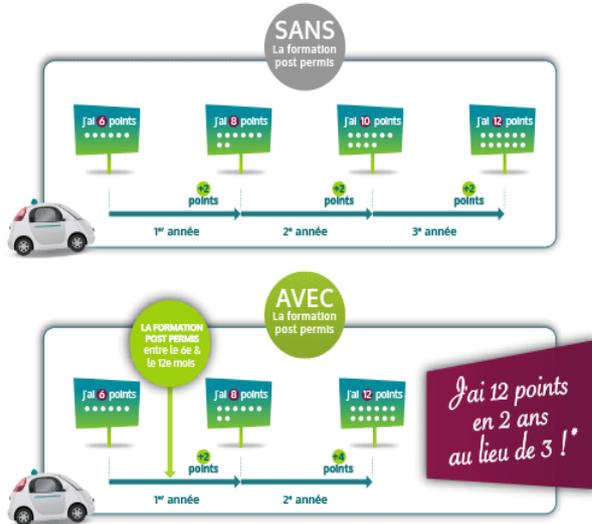


Raccourcir le délai pour acquérir ses 12 points :
la formation post permis !

A

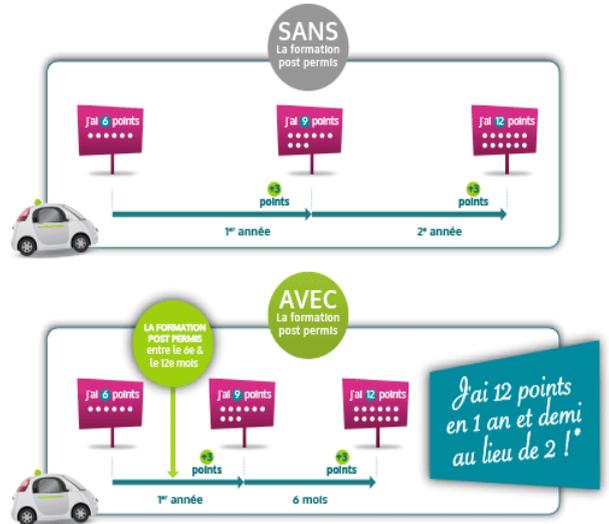
CAS N°1 : J'ai eu le permis en conduite traditionnelle



Raccourcir le délai pour acquérir ses 12 points :
la formation post permis !



CAS N°2 : J'ai eu le permis en conduite accompagnée



*À condition de ne commettre aucune infraction donnant lieu à un retrait de permis.

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUITE

FORMATION POST-PERMIS POUR CONDUCTEURS NOVICES :

Vous avez entre 6 mois et 12 mois de permis, venez faire une formation post-permis afin de récupérer 12 points en 2 ans au lieu de 3 si vous avez suivi une formation traditionnelle (B ou Conduite supervisée), ou 12 points en 1 an et demi au lieu de 2 ans, si vous avez suivi une formation en conduite accompagnée.

Avantages : Obtenir les 12 points rapidement, bénéficier d'avantages tarifaire au niveau des assurances.

Durée de la formation : 7 heures sur une journée, avec pause méridienne.

Animation : Enseignante de la conduite expérimentée.

Tarif : 200 €

Attention : à condition de ne pas commettre d'infractions entraînant un retrait de permis avant la fin du délai probatoire.

Pour plus d'infos :

beaurepaire-conduite@orange.fr